

Indicateur n°10 : Honoraires totaux des médecins

	Honoraires totaux (en euros courants)			Taux de croissance (en %)				
				entre 2009 et 2010		entre 2010 et 2011		annuel moyen 2002- 2011
	2009	2010	2011	en euros courants	en euros constants	en euros courants	en euros constants	en euros constants
Omnipraticien	133 565	131 277	138 473	-1,7	-3,2	5,5	3,3	0,5
Anesthésiste	296 703	301 303	312 912	1,6	0,0	3,9	1,7	2,3
Cardiologue	222 475	227 541	235 183	2,3	0,8	3,4	1,2	0,6
Chirurgiens *	248 572	253 204	265 244	1,9	0,3	4,8	2,6	1,3
Dermatologue	134 895	138 085	143 729	2,4	0,8	4,1	1,9	0,0
Gastro-entérologue	203 644	206 368	210 095	1,3	-0,2	1,8	-0,3	0,8
Gynécologue	178 575	182 543	186 125	2,2	0,7	2,0	-0,2	0,7
Ophthalmologue	270 119	282 638	298 808	4,6	3,1	5,7	3,5	2,8
ORL	185 441	189 811	197 906	2,4	0,8	4,3	2,1	1,0
Pédiatre	134 860	134 531	138 398	-0,2	-1,7	2,9	0,7	0,5
Pneumologue	171 878	176 572	180 906	2,7	1,2	2,5	0,3	1,7
Psychiatre **	111 901	113 624	115 346	1,5	0,0	1,5	-0,6	0,1
Radiologue	506 133	508 111	514 418	0,4	-1,1	1,2	-0,9	-0,4
Rhumatologue	158 522	161 529	165 114	1,9	0,4	2,2	0,1	0,9
Stomatologue	254 522	261 492	268 219	2,7	1,2	2,6	0,4	0,8
Ensemble des spécialités étudiées	233 702	238 092	245 437	1,9	0,4	3,1	0,9	1,0
Ensemble des médecins	178 530	179 393	186 814	0,5	-1,0	4,1	1,9	0,8

Sources : Fichiers SNIR (CNAMTS), exploitation DREES

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, France métropolitaine.

* y compris chirurgiens orthopédistes

** y compris neuropsychiatres

Note de lecture : en euros courants, les honoraires totaux de l'ensemble des médecins passent de 178 530 euros en 2009 à 179 393 en 2010, soit une évolution de +0,5% en euros courants et de -1% en euros constants. Entre 2002 et 2011 ils ont augmenté en moyenne de 0,8% par an.

En 2011, les médecins ont, en moyenne, perçu 186 800 € d'honoraires, et 245 400 € en moyenne pour les spécialistes (cf. tableau). Tout en haut de l'échelle des honoraires se trouvent les radiologues (514 400 €), puis les anesthésistes (312 900 €) et les ophtalmologues (298 800 €), cette hiérarchie étant assez stable depuis 2009. Entre 2010 et 2011, les honoraires totaux des médecins ont progressé, en moyenne, de 4,1% en euros courants (tableau 1), ce qui est dû en grande partie au passage du tarif de la consultation des les médecins généralistes de 22 à 23€ au 1er janvier 2011. Avec une hausse de l'indice des prix à la consommation de 2,1% en 2011, ils progressent de 1,9% en euros constants, après un recul de -1,0% en 2010. Entre 2002 et 2011 les honoraires totaux des praticiens ont progressé en euros constants pour la plupart des spécialités, avec une moyenne de +0,8% en rythme annuel toutes spécialités confondues.

Pour l'ensemble des médecins libéraux, les dépassements de tarifs conventionnés représentent en moyenne près de 12% des honoraires totaux des médecins libéraux en 2011 (17% hors omnipraticiens), soit 2,5 milliards d'euros environ pour l'ensemble des médecins libéraux, avec une grande variabilité selon la spécialité. Ils représentent en effet 46% des honoraires totaux des stomatologues, 33% pour les chirurgiens, 30% pour les gynécologues et 26% pour les ophtalmologues, et seulement 4% des honoraires des omnipraticiens, des cardiologues, des pneumologues et des radiologues. Cette part des dépassements dans les honoraires totaux a

globalement progressé depuis 2009 (+0,4 point) pour l'ensemble des médecins, mais elle a diminué pour les omnipraticiens, les cardiologues, les dermatologues, les pneumologues et les radiologues.

Le taux de charges de l'ensemble des spécialités médicales est resté stable entre 2002 et 2007 (autour de 46%). Le revenu libéral moyen net des médecins, estimé à partir des honoraires et des taux de charges disponibles, est estimé à 98 000 euros en 2011, après déduction des charges professionnelles et des cotisations sociales personnelles.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°10 :

Sources, champ et méthode :

Les honoraires des médecins ne correspondent pas à leur revenu. Le revenu est obtenu en déduisant des honoraires les charges.

Les omnipraticiens ainsi que 14 spécialités sont étudiés ici : anesthésistes, cardiologues, chirurgiens (dont chirurgiens orthopédiques), dermatologues, gastro-entérologues, gynécologues, ophtalmologues, ORL, pédiatres, pneumologues, psychiatres (y compris neuropsychiatres), radiologues (y compris radiothérapeutes et médecins nucléaires), rhumatologues et stomatologues.

Les spécialités à faibles effectifs n'ont pas été prises en compte. Les résultats agrégés pour l'ensemble des spécialistes étudiés et pour l'ensemble des médecins peuvent donc différer de ceux publiés par la Caisse nationale d'assurance maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), qui comptabilise toutes les spécialités existantes.

Le champ de l'étude recouvre l'ensemble des médecins pour lesquels au moins un euro d'honoraires a été liquidé au cours de l'année, il est ainsi cohérent avec celui des sources fiscales sur les charges. Les honoraires des médecins des DOM ne sont pas pris en compte.

Deux sources de données sont utilisées :

1) Les honoraires et les effectifs proviennent des statistiques du Système national d'information interrégimes (SNIIRAM) élaborées par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Ils sont disponibles jusqu'en 2011.

2) Les charges professionnelles, les débours (chèques impayés et autres) et les honoraires rétrocédés aux remplaçants proviennent des statistiques fiscales de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), délivrées à la Drees par l'intermédiaire de l'Insee. La dernière année disponible actuellement est 2007.

Les éléments de cette fiche constituent une mise à jour de la publication de la DREES : Etudes et résultats n°786 « Les honoraires des professionnels de santé libéraux entre 2008 et 2010 ». L'Etudes et résultats n° 578 « Comparaison des revenus des médecins libéraux à ceux des autres professions libérales et des cadres » détaille également les limites techniques de l'indicateur, liées notamment aux données utilisées.